Direction de la Santé Publique
Sous-direction des ressources

2022 DSP 66 Subvention (750.000 euros) et convention avec l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France (CRCDC-IDF) pour le dépistage organisé des cancers à Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2019, le transfert de l'activité de coordination des dépistages des structures départementales s'est fait au profit d'une structure régionale unique, comme prévu dans le plan cancer 2014-2019.

La mise en œuvre opérationnelle des dépistages des cancers est désormais confiée au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France, chargé de l'organisation des programmes à l'échelle de la région en appui de l'Agence Régionale de Santé. Le CRCDC-IDF est une entité juridique unique constituée d'un échelon régional et de sites territoriaux.

Le CRCDC-IDF est maintenant responsable de la mise en œuvre de l'ensemble des missions relatives aux dépistages des cancers, de ses obligations sociales et réglementaires et de la gestion administrative et financière.
C'est dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par l'échelon régional que le site de Paris met en œuvre les activités opérationnelles sur son territoire. Ainsi, les actions de promotion des dépistages organisés auprès de la population cible et les relations avec les professionnels de santé parisiens sont assurées par l'équipe parisienne du CRCDC-IDF.

Une partie de l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire avec pour conséquence l'annulation de différentes actions de promotion des dépistages. Néanmoins, la mobilisation des élus et des partenaires a permis de poursuivre les objectifs du CRCDC, à savoir : la sensibilisation des publics éloignés des dépistages, la relance du Contrat Local de Santé Parisien et la mobilisation des professionnels de santé.

Concernant le dépistage organisé du cancer du sein : sur l'ensemble de l'année, un total de 177 146 invitations et 145 585 relances ont été adressées aux femmes du fichier parisien. Ce sont 47 845 mammographies qui ont été réalisées (42 125 en 2020).

Pour la campagne 2020-2021, le taux de participation estimé par rapport à la population Insee est de 29,2%.

Sur les 47 845 mammographies de dépistage réalisées en 2021, 2 724 ont été considérées suspectes à l'issue du bilan diagnostic immédiat, soit 5,7% des dépistages. La seconde lecture a identifié 341 mammographies suspectes.

Concernant le dépistage organisé du cancer colorectal : sur l'ensemble de l'année 2021, un total de 276 986 invitations, 237 817 relances n°1, 43 803 relances n°2 avec test et 302 700 relances sans test, a été adressé à la population cible parisienne. 77 803 tests ont été réalisés.

Le fort rattrapage à la suite du premier confinement COVID observé à partir de juillet 2020 s'est poursuivi sur l'année 2021. 1 972 tests ont été envoyés par le site 75 à la demande des bénéficiaires.

Sur les 77 803 tests de dépistage réalisés en 2021 à Paris, 2 730 étaient positifs (soit 3,6%). Ce taux de positivité était supérieur chez les hommes (4,1% versus 3,2% chez les femmes).

Concernant le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus (DOCCU), 171 816 invitations ont été adressées aux femmes parisiennes en 2021, les relances ont été de 67 395. Un élargissement de la stratégie d'invitation opérée en 2021 ciblant dans un 1er temps les femmes les plus à risque (50-64 ans) puis toute la population cible.

Un an de recul après la date d'invitation étant nécessaire pour calculer la participation, le taux de retour aux invitations 2021 ne pourra être obtenu que fin 2022. Pour les invitations de 2020 (134 085), 13 281 femmes ont réalisé le test de dépistage dans les 6 mois suivant l'invitation et 20 970 femmes dans les 12 mois, soit un taux de retour à l'invitation à 1 an de 15.6 % (taux brut).

L'utilisation de la prise en charge a été estimée à partir des cotations DO indiquées pour le frottis et le test HPV. Sur les 20 970 tests de dépistage réalisés suite à l'invitation, 4 079 ont été côtés « DO », soit un taux d'utilisation de la prise en charge de 19.45 % : l'information des professionnels de santé (et des femmes) sur les circuits de prise en charge doit être renforcée.

Le site de Paris du CRCDC-IDF souhaite poursuivre et renforcer les actions déjà engagées avec ses partenaires de la Ville de Paris pendant l'année 2021 et améliorer la participation des Parisien.ne.s au dépistage organisé des cancers et réduire les inégalités socio-territoriales de santé.
L'association souhaite également transformer sa stratégie de communication en ciblant davantage ses actions vers les professionnels de santé par le biais de webinaires dédiés au dépistage du cancer du col de l'utérus (DOCCU). De nouveaux partenariats en lien avec la population cible du DOCCU doivent être développés afin de toucher les femmes les plus éloignées du système de soins et du suivi gynécologique.
L'association souhaite par ailleurs renforcer la participation aux autres dépistages, qui reste faible. Les maisons de santé pluri professionnelles et les communautés professionnelles territoriales de santé doivent être contactées pour être sensibilisées et œuvrer conjointement à la promotion des dépistages. Les perspectives ouvertes par la nouvelle présentation des tests pour le dépistage du cancer colorectal portent à étudier la possibilité, pour les médecins du travail et les médecins en centre de prévention, de remettre ces tests aux patients dès lors qu'ils ont un médecin traitant.

Les dépenses prévisionnelles 2022 s'établissent à 14.782.537 € pour la structure régionale et à 2.295.706 € pour les activités parisiennes.

La Ville participera au comité des financeurs piloté par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

En conclusion, afin de poursuivre notre soutien à l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 750.000 euros, et de m'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 66 Subvention (750.000 euros) et convention avec l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France (CRCDC-IDF) pour le dépistage organisé des cancers à Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2018 modifiant l'annexe I de l'arrêté du 29 septembre 2006 portant cahier des charges des centres de coordination des dépistages des cancers ;

Vu le traité de fusion-absorption intervenu entre le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France et l'ADECA 75 approuvé par les conseils d'administration et les assemblées générales extraordinaires des associations concernées prenant effet au 1er mai 2019 ;

Vu les statuts de l'association en date du 15 novembre 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France (CRCDC-IDF), sise à Paris (75015), 28 rue Desaix, et d'autre part de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France (2022_09166/193496), sise à Paris (75015), 28 rue Desaix, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 750.000 euros est attribuée à l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France au titre de l'année 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.